Communauté métropolitaine de Québec

PRIORITÉS MÉTROPOLITAINES EN VUE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES DE 2026



Attentes de la CMQuébec envers le prochain gouvernement provincial

Juin 2026

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte 04

Synthèse des engagements attendus 06

Priorités métropolitaines

Priorité 1. Assurer la prospérité économique de la région 10

Priorité 2. Accroître l'offre de mobilité durable 14

Priorité 3. Optimiser l'urbanisation et conserver le patrimoine naturel 22

Priorité 4. Accroître la résilience du territoire 26

Priorité 5. Soutenir l'agriculture et accroître la sécurité alimentaire 28

Autres attentes structurantes 32

Conclusion 34

MISE EN CONTEXTE

La région métropolitaine de Québec traverse une période de profondes transformations. La croissance démographique, les pressions exercées sur les infrastructures, les changements climatiques, les enjeux de mobilité, les besoins grandissants en logement ainsi que les transformations économiques et sociales redéfinissent les défis auxquels le territoire doit faire face et influencent directement la qualité des milieux de vie. Dans ce contexte, la capacité de planifier, de coordonner et de mettre en œuvre des interventions cohérentes à l'échelle métropolitaine devient plus essentielle que jamais.

Deuxième pôle économique du Québec, la région métropolitaine de Québec joue un rôle stratégique dans le développement et le rayonnement de l'ensemble du Québec. Forte de ses milieux de vie attractifs, de ses institutions, de ses pôles d'innovation, de son territoire agricole, de ses milieux naturels et du rôle structurant du fleuve Saint-Laurent, elle contribue de manière importante à la prospérité, à la vitalité et à la résilience du Québec.

Les défis auxquels fait face la région dépassent toutefois les frontières municipales et nécessitent des réponses concertées, durables et adaptées aux réalités métropolitaines. Qu'il s'agisse de mobilité durable, de développement économique, de protection des milieux naturels, de résilience territoriale ou de capacité nourricière, plusieurs enjeux exigent une meilleure coordination des interventions, une vision commune du développement et des partenariats solides entre les différents acteurs du territoire.

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) joue un rôle central dans cette concertation. Par ses responsabilités en aménagement du territoire, en mobilité durable, en environnement, en développement économique et dans plusieurs autres domaines stratégiques, elle contribue à assurer une cohérence métropolitaine et à soutenir des approches intégrées répondant aux défis actuels et futurs.

Au cours des dernières années, les élus de la CMQuébec ont réaffirmé leur volonté de favoriser un développement métropolitain durable, cohérent et solidaire. Cette vision repose notamment sur la consolidation des milieux urbains existants, la conservation des milieux naturels et agricoles, le renforcement des transports collectifs et actifs, le développement d'une économie innovante et résiliente, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des communautés du territoire métropolitain.

Dans cette perspective, la CMQuébec souhaite que les prochaines élections générales au Québec permettent de mettre en lumière les grands enjeux métropolitains et l'importance d'un partenariat fort entre le gouvernement du Québec et les instances municipales et métropolitaines. Les décisions qui seront prises au cours des prochaines années auront des impacts durables sur la capacité de la région métropolitaine de Québec à demeurer attractive, compétitive, inclusive et résiliente.

Le présent document présente les principales attentes de la CMQuébec envers les partis politiques aspirant à former le prochain gouvernement du Québec. Il s'articule autour de cinq grandes priorités métropolitaines visant à soutenir le développement durable et la prospérité de la région, au bénéfice de l'ensemble du Québec.



SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS ATTENDUS

Priorité 1.
Assurer la prospérité économique de la région

Demandes structurantes pour le Québec

- Reconnaître et soutenir la région métropolitaine de Québec comme pôle économique et décisionnel stratégique pour le Québec
- Attirer et conserver les talents en assurant la prévisibilité des programmes destinés aux nouveaux arrivants

Demandes à portée métropolitaine

- Reconnaître et soutenir la démarche de planification économique métropolitaine
- Créer un fonds économique métropolitain pour propulser les grands projets de la région

Priorité 2.
Accroître l'offre de mobilité durable

Demandes structurantes pour le Québec

- Renouveler et bonifier la Politique de mobilité durable
- Assurer un financement stable et durable du transport collectif et réformer le Fonds des réseaux de transport terrestre

Demandes à portée métropolitaine

- Soutenir la mise en œuvre de la Vision métropolitaine de la mobilité durable
    A. Contribuer au déploiement d'un réseau de transport collectif performant et interconnecté partout dans la région
    B. Doter la région d'un levier financier métropolitain dédié à la mobilité durable
    C. Soutenir le développement d'un réseau cyclable métropolitain
    D. Déployer un réseau de navettes fluviales
- Adapter les programmes de transport collectif et le cadre réglementaire aux réalités des MRC métropolitaines
- Rétablir les investissements dans le garage électrifié Newton et les mesures préférentielles pour le transport collectif
- Profiter du chantier de remplacement du tablier du pont de Québec pour améliorer la mobilité active

Demandes complémentaires

- Moderniser et assurer un financement adéquat du Programme de soutien au transport adapté
- Revoir la réglementation sur la surveillance par caméra des voies réservées au transport collectif

Priorité 3.
Optimiser l'urbanisation et conserver le patrimoine naturel

Demandes structurantes pour le Québec

- Maintenir des orientations et politiques ambitieuses en matière de consolidation et de protection du territoire
- Moderniser et élargir les outils pour accélérer la conservation des milieux naturels

Demande à portée métropolitaine

- Renouveler et bonifier, dès 2027, la Trame verte et bleue métropolitaine

Priorité 4.
Accroître la résilience du territoire

Demandes structurantes pour le Québec

- Adopter et déployer le règlement prévu à la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et soutenir financièrement les MRC pour son déploiement
- Accroître et optimiser les investissements en prévention des risques de sinistre et adaptation climatique

Demande à portée métropolitaine

- Renouveler le Plan de protection du territoire face aux inondations et soutenir la poursuite des travaux métropolitains de résilience et de protection du territoire face aux inondations

Priorité 5.
Soutenir l'agriculture et accroître la sécurité alimentaire

Demandes structurantes pour le Québec

- Maintenir des orientations fortes de protection et de mise en valeur du territoire agricole pour nourrir le Québec
- Soutenir l'alimentation de proximité et les initiatives permettant d'augmenter la capacité nourricière du territoire

Demande à portée métropolitaine

- Maintenir et bonifier la participation gouvernementale à l'Entente sectorielle en agroalimentaire Capitale-Nationale–Lévis

Demande complémentaire

- Accroître le financement à la mission des organismes qui luttent contre l'insécurité alimentaire

Autres attentes structurantes pour le Québec

- Doubler les investissements en logement social et communautaire
- S'engager dans un Québec sans itinérance
- Accroître les investissements en soutien aux municipalités pour maintenir et moderniser les infrastructures municipales essentielles



PRIORITÉS MÉTROPOLITAINES



PRIORITÉ 1.
ASSURER LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

La région métropolitaine de Québec constitue l'un des principaux moteurs économiques du Québec. Regroupant près de 900 000 habitants, générant un produit intérieur brut de plus de 50 G$ et comptant près de 500 000 emplois, elle joue un rôle stratégique dans le développement et le rayonnement économique du Québec. Grâce à la diversité de son économie, à la présence d'institutions structurantes, à ses pôles d'innovation, à ses espaces industriels stratégiques et à la présence du fleuve Saint-Laurent, elle contribue de manière importante à l'attractivité et à la compétitivité du Québec.

En tant que siège du gouvernement du Québec, la région métropolitaine occupe également une place particulière dans l'organisation institutionnelle, administrative et décisionnelle du Québec. La présence de nombreuses institutions publiques, organisations gouvernementales et centres décisionnels contribue de façon importante à la vitalité économique de la région et à son rayonnement.

Dans un contexte marqué par d'importantes transformations économiques, technologiques, environnementales et démographiques, la capacité de la région à maintenir sa performance économique et à attirer les investissements devient un enjeu stratégique. La rareté de la main-d'œuvre, les pressions exercées sur les espaces industriels, l'évolution des chaînes logistiques, les impératifs de décarbonation ainsi que la concurrence accrue entre les régions nécessitent des interventions concertées et une vision économique cohérente à l'échelle métropolitaine.

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont permis de renforcer la concertation économique régionale et de positionner la région métropolitaine de Québec comme un territoire innovant, attractif et résilient. Toutefois, plusieurs leviers demeurent à consolider afin de soutenir durablement le développement économique de la région, notamment en matière de planification des espaces industriels, de logistique, d'économie circulaire, d'attractivité territoriale et de positionnement stratégique du fleuve Saint-Laurent.

La CMQuébec souhaite ainsi poursuivre le développement d'une vision économique métropolitaine forte, cohérente et durable, permettant de mieux coordonner les interventions des différents acteurs et de soutenir la prospérité de l'ensemble du territoire métropolitain.

Demandes structurantes pour le Québec

Reconnaître et soutenir la région métropolitaine de Québec comme pôle économique et décisionnel stratégique pour le Québec

Dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, de pressions importantes sur les espaces industriels et logistiques ainsi que de besoins croissants en infrastructures stratégiques, la région métropolitaine de Québec doit pouvoir compter sur des interventions gouvernementales cohérentes afin de maintenir sa compétitivité, son attractivité et sa capacité d'innovation.

La CMQuébec souhaite ainsi que le prochain gouvernement reconnaisse pleinement le rôle stratégique de la région métropolitaine de Québec dans le développement économique du Québec et soutienne des interventions permettant de renforcer sa compétitivité, son attractivité et sa résilience économique.

La CMQuébec invite également les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à reconnaître pleinement le rôle décisionnel de la région métropolitaine de Québec. Cela implique notamment le maintien et le renforcement des fonctions décisionnelles et des activités gouvernementales présentes sur le territoire, ainsi que la mise en place de politiques adaptées aux besoins de main-d'œuvre et aux réalités économiques métropolitaines.

Enfin, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à bonifier les investissements dans les infrastructures intermodales stratégiques de la région métropolitaine, notamment les connexions routières, ferroviaires et portuaires. Ces infrastructures jouent un rôle essentiel dans la fluidité des échanges, l'électrification du transport de marchandises, le soutien au commerce international et la compétitivité des entreprises québécoises.

La CMQuébec considère également que le fleuve Saint-Laurent constitue un levier stratégique de développement économique, social et environnemental pour la région métropolitaine et pour le Québec. Véritable colonne vertébrale des échanges commerciaux, le fleuve joue un rôle central dans les chaînes d'approvisionnement, les activités portuaires, l'attractivité économique et le développement d'une économie maritime durable et innovante.

Dans cette perspective, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à soutenir le positionnement de la région métropolitaine de Québec comme pôle portuaire et maritime durable, innovant et compétitif à l'échelle nord-américaine et mondiale, notamment par des investissements stratégiques dans les infrastructures portuaires, l'innovation maritime et les technologies propres.

Une telle approche contribuerait à renforcer la compétitivité du Québec, à soutenir les exportations québécoises, à réduire la pression sur les réseaux routiers et à positionner le Québec comme leader en matière de transport durable, de logistique verte et d'innovation maritime.

Attirer et conserver les talents en assurant la prévisibilité des programmes destinés aux nouveaux arrivants

Dans un contexte de rareté persistante de la main-d'œuvre et de concurrence accrue entre les territoires pour attirer les talents, la capacité de la région métropolitaine de Québec à demeurer attractive constitue un enjeu stratégique pour le maintien de sa vitalité économique. La région vit un phénomène de vieillissement de la population et la croissance de sa population active passe nécessairement par l'accueil et la rétention de nouveaux arrivants.

La CMQuébec souhaite que le gouvernement du Québec assure des conditions prévisibles, cohérentes et stables permettant aux entreprises, aux établissements d'enseignement et aux travailleurs étrangers et étudiants internationaux déjà intégrés au Québec de planifier adéquatement leur avenir.

La CMQuébec estime notamment important que les engagements et les parcours déjà amorcés par les personnes établies au Québec soient pris en considération dans l'évolution des programmes et des politiques gouvernementales liés à l'immigration économique et à la rétention des talents et que les seuils d'immigration établis permettent le maintien du poids économique régional.

Demandes à portée métropolitaine

Reconnaître et soutenir la démarche de planification économique métropolitaine

La CMQuébec procède actuellement à la mise à jour de son Plan des grands enjeux du développement économique afin de doter la région d'une vision économique partagée et cohérente à l'échelle métropolitaine.

Dans un contexte de transformations économiques rapides et de concurrence accrue entre les territoires, cette démarche vise notamment à :

- renforcer la cohérence des interventions économiques;
- soutenir l'attractivité et la compétitivité de la région;
- mieux planifier l'utilisation des zones industrielles afin de les rendre plus attractives;
- mieux arrimer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement;
- et favoriser une plus grande concertation entre les acteurs du développement économique.

Une telle démarche permettra de mieux coordonner et d'optimiser les investissements, de renforcer les filières économiques stratégiques, d'accroître la capacité d'innovation du territoire et de soutenir la création d'emplois de qualité à l'échelle métropolitaine.

La CMQuébec souhaite que le gouvernement du Québec reconnaisse cette démarche comme un exercice stratégique structurant pour la région métropolitaine de Québec et collabore activement à son élaboration et à son déploiement. Ce soutien devrait notamment se traduire par une collaboration des ministères et organismes concernés ainsi qu'un arrimage des interventions gouvernementales aux orientations qui découleront de cet exercice de planification.

Créer un fonds économique métropolitain pour propulser les grands projets de la région

La région métropolitaine doit pouvoir compter sur des leviers financiers adaptés à ses réalités, à ses ambitions de développement et aux défis particuliers auxquels elle fait face.

La CMQuébec souhaite la mise en place, avec la participation financière du gouvernement du Québec, d'un fonds métropolitain de développement économique sous gouvernance métropolitaine, afin de soutenir des projets structurants pour la région et pour l'économie québécoise liés notamment :

- au développement et à la requalification des espaces industriels stratégiques;
- à l'optimisation des infrastructures logistiques;
- au développement de l'économie circulaire;
- au développement de filières économiques innovantes et d'avenir;
- au positionnement économique du fleuve Saint-Laurent;
- à l'attractivité territoriale et touristique;
- au développement et à la mise en valeur des pôles et actifs récréotouristiques structurants, des accès au fleuve, du plein air et de l'offre événementielle;
- et au soutien de projets économiques innovants contribuant à la compétitivité et à la transition durable du territoire.



Dans un contexte de rareté des espaces disponibles et de transformation des chaînes d'approvisionnement, plusieurs secteurs industriels et logistiques stratégiques nécessitent des investissements importants afin de soutenir leur requalification, leur optimisation et leur développement.

Par ailleurs, l'économie circulaire représente une opportunité importante pour renforcer la compétitivité économique de la région tout en soutenant la transition vers des modèles de production et de consommation plus durables. Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place dans la région afin de favoriser le maillage industriel, la valorisation des matières et le développement de nouvelles filières économiques innovantes.

La mise en valeur des milieux naturels, des paysages, de même que le développement des infrastructures récréotouristiques, des équipements de plein air, des espaces publics et de l'offre événementielle, contribuent de manière importante à l'attractivité et à la compétitivité de la région métropolitaine. Ces investissements contribueraient notamment à soutenir le développement de pôles récréotouristiques structurants, à renforcer l'économie touristique, à attirer les talents et à améliorer la qualité de vie des communautés du territoire.

La CMQuébec estime qu'un investissement gouvernemental de l'ordre de 100 M$ sur 5 ans serait nécessaire afin de permettre la mise en place d'un véritable levier de développement économique métropolitain et de soutenir des projets structurants à fort impact pour la région et le Québec.

PRIORITÉ 2.
ACCROÎTRE L'OFFRE DE MOBILITÉ DURABLE

La région métropolitaine de Québec devrait connaître l'une des plus fortes croissances démographiques du Québec au cours des prochaines décennies, avec une croissance projetée de 23 % entre 2021 et 2051. D'ici les 20 prochaines années, plus de 100 000 nouvelles personnes devraient s'établir sur le territoire métropolitain.

Cette croissance exercera une pression importante sur les réseaux de transport existants et accentuera les défis liés à la congestion, à l'accessibilité et à l'efficacité des déplacements. Les déplacements demeurent encore largement effectués en automobile, tandis que les déplacements provenant des secteurs périphériques continuent d'augmenter. À cela s'ajoutent les transformations importantes qui affecteront le réseau de transport au cours des prochaines années, notamment en lien avec le déploiement des réseaux structurants de transport collectif.

Dans ce contexte, le maintien et l'amélioration de l'offre de mobilité durable constituent des conditions essentielles pour soutenir la qualité de vie, l'attractivité du territoire, la compétitivité économique et l'accès aux emplois et aux services. La mobilité durable représente également un levier important pour réduire la dépendance à l'automobile, améliorer la performance environnementale du territoire et soutenir un aménagement plus cohérent et intégré à l'échelle métropolitaine.

Au cours des dernières années, la CMQuébec a renforcé son rôle en matière de mobilité durable, notamment par l'adoption d'une Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041 et d'un plan d'action 2024-2030 identifiant plusieurs priorités en transport collectif et actif à l'échelle du territoire métropolitain.

Toutefois, plusieurs défis demeurent. Le désengagement du gouvernement du Québec en matière de leadership et de financement du transport collectif, les limites des mécanismes actuels de financement, les besoins croissants en maintien des actifs et les difficultés liées à l'interconnexion des réseaux compromettent la capacité des organisations à planifier et à déployer efficacement les infrastructures et les services nécessaires à la transition vers une mobilité plus durable.

La CMQuébec estime ainsi qu'une action gouvernementale forte, prévisible et adaptée aux réalités métropolitaines sera essentielle afin de soutenir le développement d'un système de mobilité durable, intégré, performant et accessible pour l'ensemble des citoyens du territoire métropolitain.

Demandes structurantes pour le Québec

Renouveler et bonifier la Politique de mobilité durable

La Politique de mobilité durable (PMD) 2030 et son plan d'action 2018-2023 sont maintenant échus et leur renouvellement accuse un retard préoccupant, malgré un large consensus des acteurs du milieu sur leur importance stratégique.

La Politique de mobilité durable constitue un levier structurant pour la transition énergétique, l'aménagement du territoire, le développement économique, l'accessibilité et l'équité territoriale. Dans un contexte de croissance démographique soutenue et de transformation des habitudes de déplacement, le gouvernement du Québec doit se doter d'une vision claire, cohérente et durable en matière de mobilité.

La CMQuébec invite ainsi les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à renouveler et bonifier la Politique de mobilité durable afin d'en faire un véritable outil structurant, capable d'arrimer la mobilité à l'aménagement du territoire, à la transition énergétique, au développement économique, à la santé publique, à l'équité territoriale et à la qualité de vie.



Assurer un financement stable et durable du transport collectif et réformer le Fonds des réseaux de transport terrestre

Le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) demeure le principal levier financier des infrastructures routières et du transport collectif au Québec. Or, son modèle de financement repose encore largement sur la taxe sur les carburants, une source de revenus appelée à diminuer structurellement avec l'électrification des transports et incompatible avec les objectifs climatiques du Québec.

Cette situation fragilise la capacité du gouvernement et des organisations de transport à assurer le maintien des actifs, à soutenir le développement des réseaux et à répondre aux besoins croissants en mobilité durable.

Malgré les objectifs de mobilité durable mis de l'avant au cours des dernières années, les investissements consacrés au transport collectif demeurent largement inférieurs à ceux alloués au réseau routier. Cette situation crée un décalage important entre les ambitions gouvernementales en matière de mobilité durable et la capacité réelle des organisations à développer des alternatives crédibles à l'automobile.

La CMQuébec estime donc qu'une révision de la répartition financière du Plan québécois des infrastructures (PQI) s'impose afin d'accorder une part proportionnellement plus importante au transport collectif par rapport au réseau routier. La part du PQI consacrée au réseau routier demeure en effet près de trois fois supérieure à celle dédiée au transport collectif, reflétant une logique historique axée sur l'expansion et la bonification du réseau routier. Selon le PQI 2026-2036, seulement 26 % des investissements prévus sont consacrés au transport collectif. Une répartition plus équilibrée permettrait de mieux soutenir les objectifs gouvernementaux en matière de mobilité durable, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'aménagement durable du territoire.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à réformer durablement le modèle de financement du transport collectif et du FORT et à rééquilibrer progressivement les investissements du Plan québécois des infrastructures en faveur du transport collectif. Une telle approche permettrait aux organisations de transport collectif de bénéficier d'un cadre financier pérenne leur permettant de planifier adéquatement leurs infrastructures, leurs équipements et leurs services à long terme, tout en assurant une meilleure cohérence entre les investissements publics et les objectifs gouvernementaux en matière de mobilité durable.

Demandes à portée métropolitaine

Soutenir la mise en œuvre de la Vision métropolitaine de la mobilité durable

En 2023, la CMQuébec adoptait sa première Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041 afin d'assurer une meilleure cohérence territoriale en matière de mobilité durable à l'échelle métropolitaine. Cette vision est le fruit d'un important travail de concertation et de planification réalisé avec les municipalités, les MRC, les organisations de transport et de nombreux partenaires du territoire.

La Vision métropolitaine repose sur une approche intégrée de l'aménagement du territoire et des transports visant notamment à :

- améliorer l'interconnexion des réseaux de mobilité;
- renforcer l'offre de transport collectif et actif;
- soutenir des milieux de vie plus durables;
- améliorer l'accessibilité des déplacements;
- et réduire la dépendance à l'automobile.

Le plan d'action 2024-2030 adopté par la CMQuébec identifie plusieurs interventions prioritaires afin de soutenir la mise en œuvre progressive de cette vision à l'échelle métropolitaine.

La CMQuébec souhaite ainsi que le gouvernement du Québec reconnaisse la Vision métropolitaine de la mobilité durable comme une démarche structurante pour le développement du territoire métropolitain et soutienne concrètement sa mise en œuvre, notamment pour les éléments ci-dessous.

A. Contribuer au déploiement d'un réseau de transport collectif performant et interconnecté partout dans la région

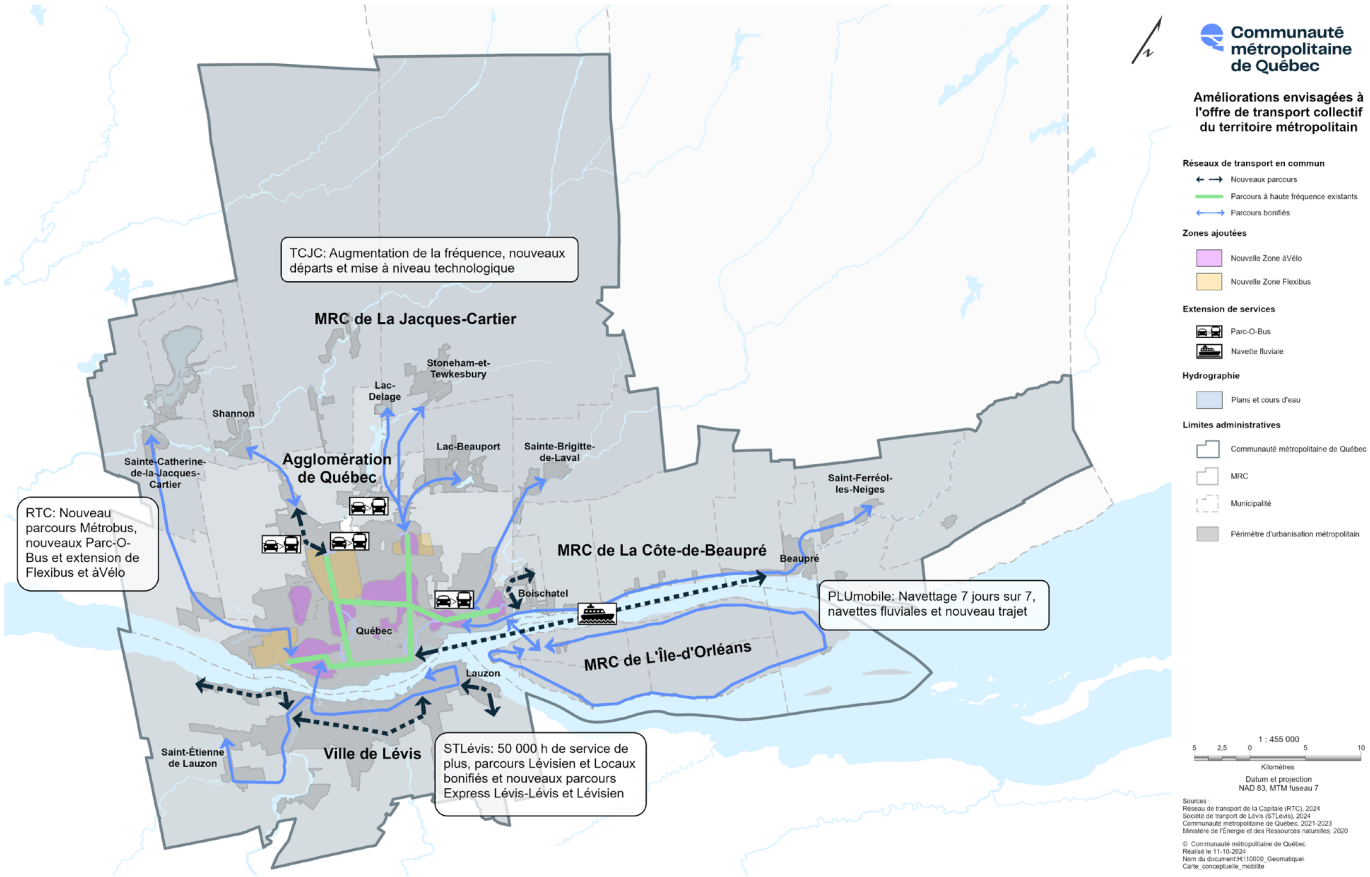
Le plan d'action de la Vision métropolitaine prévoit notamment des interventions visant à améliorer la connectivité entre les différents territoires de la région métropolitaine et à soutenir le déploiement d'un réseau structurant de transport collectif ainsi que de réseaux périphériques complémentaires.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à assurer un financement récurrent permettant la mise en place du réseau de transition lié à la construction du TramCité et le renforcement des services de transport collectif interterritoriaux.

La CMQuébec estime qu'un financement gouvernemental de 25,98 M$ par année pendant cinq ans, soit un total de 129,9 M$, serait nécessaire afin de :

- Déployer de nouveaux parcours à haute fréquence;
- Bonifier l'offre de transport local, notamment sur la Côte-de-Beaupré et à Lévis;
- Améliorer les services de transport à la demande (Flexibus) ainsi que les solutions de mobilité active en périphérie;
- Augmenter la fréquence des parcours structurants, particulièrement aux heures de pointe à Lévis;
- Accroître la fréquence de plusieurs parcours dans les MRC et à Lévis;
- Développer une offre de service hors pointe dans l'ensemble des MRC et à Lévis.

Figure 1 : Améliorations envisagées à l'offre de services en transport collectif dans un contexte de réseau de transition



B. Doter la région d'un levier financier métropolitain dédié à la mobilité durable

La mise en œuvre de la Vision métropolitaine nécessitera des leviers financiers adaptés aux réalités et aux besoins du territoire métropolitain. Le plan d'action prévoit d'ailleurs des travaux visant à identifier et à mettre en place de nouveaux mécanismes financiers permettant de soutenir durablement la mobilité métropolitaine.

Dans ce contexte, la CMQuébec considère essentiel que la région métropolitaine de Québec puisse bénéficier de leviers financiers adaptés à l'échelle métropolitaine et d'un traitement équitable par rapport aux autres territoires disposant déjà de mécanismes ou de flexibilités fiscales particuliers en matière de mobilité.

La CMQuébec rappelle qu'au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a régulièrement invité les milieux à contribuer davantage au financement du transport collectif par le biais d'outils fiscaux locaux. Or, la région métropolitaine de Québec ne dispose toujours pas de leviers financiers pleinement adaptés à une planification intégrée de la mobilité à l'échelle métropolitaine. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de développer, en collaboration avec les partenaires du milieu, des mécanismes complémentaires permettant de soutenir les objectifs de mobilité durable du territoire.

La CMQuébec invite ainsi les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à mettre en place, en collaboration avec le milieu métropolitain, des mécanismes de financement durables, prévisibles et équitables permettant de soutenir la mise en œuvre de la Vision métropolitaine de la mobilité durable.

C. Soutenir le développement d'un réseau cyclable métropolitain

La Vision métropolitaine de la mobilité durable reconnaît l'importance du transport actif dans l'amélioration des déplacements à l'échelle métropolitaine et dans la réduction de la dépendance à l'automobile. Le développement d'un réseau cyclable sécuritaire, cohérent et interconnecté constitue à cet égard une composante essentielle de la mobilité durable sur le territoire métropolitain.

Le réseau cyclable métropolitain totalise actuellement plus de 340 km, mais plusieurs tronçons présentent encore des enjeux importants de sécurité, de continuité et d'entretien, particulièrement dans les secteurs périphériques du territoire. De plus, les responsabilités liées au développement et à l'entretien du réseau reposent de manière très inégale sur les différentes composantes du territoire métropolitain.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à soutenir, aux côtés du milieu métropolitain, la mise en place d'un fonds métropolitain dédié au développement et à la sécurisation du réseau cyclable.

La CMQuébec estime qu'un investissement gouvernemental de 5,7 M$, combiné à une participation du milieu métropolitain, permettrait notamment :

- d'accroître d'environ 50 km le réseau cyclable métropolitain;
- d'améliorer la sécurité et la continuité de plusieurs tronçons stratégiques;
- de renforcer l'interconnexion entre les territoires;
- et de contribuer à augmenter significativement la proportion des déplacements effectués à vélo sur le territoire métropolitain.

Cette démarche s'inscrirait en cohérence avec les objectifs gouvernementaux visant le développement d'une mobilité plus durable et la réduction de la dépendance à l'automobile.

D. Déployer un réseau de navettes fluviales

Dans un contexte de croissance des déplacements et de transition vers des modes de mobilité plus durables, il est souhaitable de mieux exploiter le potentiel du fleuve Saint-Laurent comme corridor de transport. En cohérence avec les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMAD), de la Vision métropolitaine de la mobilité durable et du Plan d'action de la Trame verte et bleue (TVB), la CMQuébec réalise actuellement une étude d'opportunité et de faisabilité visant l'implantation d'un réseau de navettes fluviales pour les piétons et les cyclistes.

Cette réflexion s'inscrit également dans la continuité des projets pilotes et des initiatives antérieures en transport fluvial de personnes, qui ont permis de démontrer l'intérêt et la pertinence d'un tel service sur le territoire.

Cette étude, dont les résultats seront disponibles à l'automne 2026, vise à déterminer les conditions dans lesquelles un service de navettes fluviales pourrait être mis en place de façon viable et durable, en complémentarité avec l'offre de transport existante, tant pour les déplacements utilitaires que récréotouristiques, entre les rives de Québec, de Lévis, de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans. Les résultats permettront notamment d'identifier des corridors porteurs, d'évaluer les retombées économiques, sociales et environnementales et de proposer des scénarios réalistes de déploiement et de financement.

La CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à s'engager à soutenir la mise en place d'un réseau de navettes fluviales, advenant que les conclusions de l'étude confirment sa pertinence et sa viabilité. Plus précisément, cet engagement pourrait notamment se traduire par :

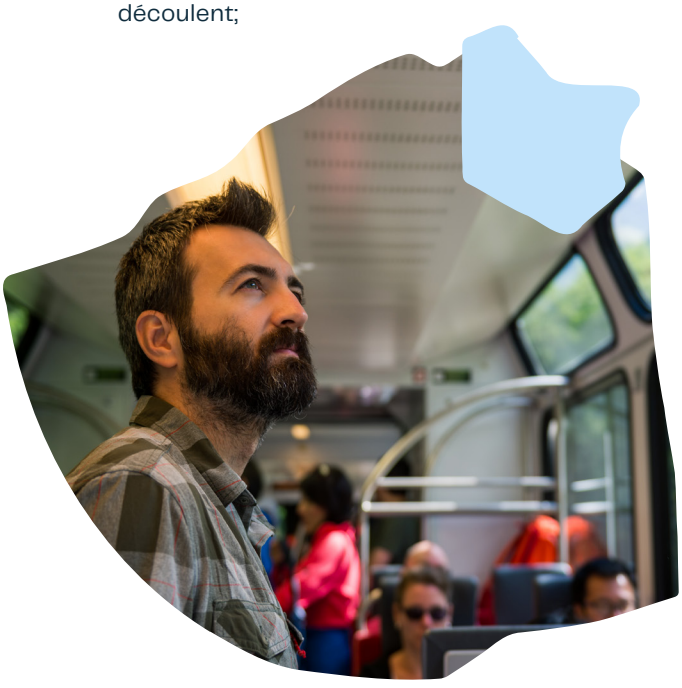
- la reconnaissance du transport fluvial de personnes comme un mode structurant et complémentaire au transport collectif et actif;
- le soutien financier nécessaire à la phase de mise en œuvre;
- l'appui à une gouvernance et à des partenariats adaptés entre les acteurs municipaux, métropolitains et provinciaux;
- et l'arrimage du projet de navettes fluviales avec les politiques et programmes gouvernementaux en matière de mobilité durable et de développement touristique.

Adapter les programmes de transport collectif et le cadre réglementaire aux réalités des MRC métropolitaines

Le 27 novembre 2025, le gouvernement du Québec annonçait des modifications au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC 2025-2028). Ces changements représentent un impact budgétaire estimé à une perte de 23,8 M$ sur trois ans pour la région métropolitaine, dans un contexte déjà marqué par des ajustements importants liés à la mise en place d'un réseau transitoire en vue de la réalisation du TramCité.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le gouvernement à s'engager à :

- Réviser le PADTC afin d'assurer un financement minimal, stable et prévisible pour le transport collectif dans la région métropolitaine et intégrer un volet spécifique dédié aux MRC métropolitaines, dont le financement tiendrait compte des réalités de navettage vers la ville-centre ainsi que des coûts additionnels qui en découlent;



- Adapter le cadre législatif afin de mieux répondre aux réalités des territoires, notamment en revoyant la Loi sur les transports pour permettre aux MRC d'offrir des services de transport collectif plus flexibles, incluant un assouplissement des modalités d'octroi de contrats, la possibilité d'acquérir et d'exploiter des véhicules en régie, ainsi que la reconnaissance des organismes à but non lucratif comme transporteurs;
- Permettre aux transporteurs privés d'accéder aux programmes de financement pour l'électrification des autobus utilisés à des fins de transport collectif dans les MRC.

Rétablir les investissements dans le garage Newton et les mesures préférentielles pour le transport collectif

En avril 2025, le gouvernement du Québec a suspendu le financement de 647 M$ initialement prévu pour la construction du garage Newton du Réseau de transport de la Capitale (RTC), destiné à soutenir l'électrification de sa flotte d'autobus. Des engagements financiers de 94 M$ avaient déjà été consentis pour les travaux préliminaires. Afin d'assurer la sécurisation et l'hivernisation du site, le RTC a également dû engager une somme additionnelle de 2 M$.

Cette décision a entraîné une révision importante du Plan des immobilisations du RTC, incluant le retrait des composantes liées à l'électrification du projet Newton. En conséquence, les investissements nécessaires à l'accueil de nouveaux autobus électriques en 2026 sont suspendus, dans l'attente de nouvelles orientations gouvernementales concernant le financement de la transition énergétique du transport collectif.

Le gouvernement du Québec a également procédé à d'importants retraits d'investissements liés aux mesures préférentielles pour le transport collectif dans la région de Québec en abandonnant, en mars 2025, un projet structurant de 104 km de voies réservées sur des axes autoroutiers majeurs, pourtant au cœur du Réseau express de la Capitale (REC) mis de l'avant par le gouvernement.

Ces retraits d'investissements ont des répercussions importantes à l'échelle métropolitaine. Le report des infrastructures nécessaires à l'électrification ralentit le remplacement des autobus et contribue au vieillissement de la flotte, avec des impacts potentiels sur les coûts d'entretien, la fiabilité du service et la capacité des organisations de transport à soutenir la transition énergétique. Par ailleurs, l'absence de mesures préférentielles sur plusieurs axes stratégiques nuit à l'efficacité des déplacements en transport collectif entre les différents secteurs du territoire métropolitain et compromet les objectifs d'interconnexion et de rabattement vers les réseaux structurants.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à s'engager à rétablir et à bonifier les enveloppes dédiées au garage Newton et aux mesures préférentielles pour le transport collectif afin d'assurer la continuité des engagements gouvernementaux en matière de mobilité durable et de reconnaître le rôle essentiel de ces interventions dans la performance, la fiabilité et l'électrification des réseaux de transport collectif de la région métropolitaine.

Profiter du chantier de remplacement du tablier du pont de Québec pour améliorer la mobilité active

Les travaux de remplacement du tablier du pont de Québec constituent une occasion incontournable de bonifier l'offre de mobilité active à l'échelle de la région métropolitaine. Ce réaménagement doit être mis à profit afin d'intégrer des infrastructures sécuritaires et adaptées favorisant les déplacements actifs entre les deux rives.

À cet effet, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à s'engager à prévoir sur le pont de Québec un espace suffisant pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sécuritaire, continue et efficace, répondant aux besoins des piétons, des cyclistes et des autres usagers de la mobilité active.

Une telle intervention permettrait d'améliorer la sécurité des déplacements, d'encourager les modes de transport durables et de renforcer les liens de mobilité entre les rives dans une perspective de mobilité métropolitaine intégrée.



Demandes complémentaires

Moderniser et assurer un financement adéquat du Programme de soutien au transport adapté

Au Québec, le service de transport adapté est encadré par la Politique d'admissibilité au transport adapté (1997) et par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, alors que son financement est assuré par le Programme de soutien au transport adapté (PSTA).

La loi prévoit que les organisations de transport collectif doivent offrir ce service sur leur territoire. Or, le PSTA prévoit désormais une nouvelle exigence visant également la desserte des territoires périphériques sur une distance pouvant atteindre 20 km, ce qui entraîne des impacts opérationnels et financiers importants pour plusieurs organisations de transport de la région métropolitaine.

Par ailleurs, à la suite du budget déposé par le gouvernement du Québec en mars 2025, la méthode de calcul des subventions au transport adapté a été modifiée. Pour l'année 2026, le gouvernement a ainsi choisi de baser ses calculs sur les données d'achalandage de 2024 plutôt que sur celles de 2025, malgré une croissance soutenue de la demande depuis la pandémie, ce qui entraîne un manque à gagner important pour les organisations responsables du service.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à s'engager à moderniser la Politique d'admissibilité au transport adapté ainsi que le cadre législatif et financier qui l'entoure afin de mieux répondre aux réalités actuelles des usagers et des territoires.

La CMQuébec demande également :

- d'assurer une plus grande souplesse quant aux modalités d'application du programme afin de tenir compte des différentes réalités territoriales;
- d'assurer une meilleure prévisibilité du financement afin de permettre une planification adéquate de l'offre de service;
- et de renouveler et majorer les budgets du Programme de soutien au transport adapté (PSTA) afin de répondre à la croissance des besoins et de maintenir une offre de service adaptée et accessible.

Revoir la réglementation sur la surveillance par caméra des voies réservées au transport collectif

Dans certains secteurs de la région métropolitaine, notamment à Lévis, le non-respect des voies réservées par certains automobilistes nuit directement à la performance du transport collectif. Pourtant, ces infrastructures, dont la mise en place a nécessité des investissements importants, visent précisément à améliorer la fluidité des déplacements en autobus, à réduire les temps de parcours et à atténuer la congestion routière, particulièrement aux heures de pointe.

Le non-respect des voies réservées entraîne, sur certains trajets, des retards importants ayant des conséquences directes sur la régularité, la fiabilité et la ponctualité du service offert aux usagers. Cette situation engendre également des impacts financiers pour les sociétés de transport, dont les modèles de financement reposent notamment sur les distances parcourues plutôt que sur les temps réels de déplacement.

Bien que des opérations de surveillance policière soient déjà réalisées dans certains secteurs, celles-ci ne suffisent pas à réduire significativement le nombre de contrevenants ni à assurer une utilisation optimale des voies réservées.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à revoir le cadre réglementaire entourant la surveillance des voies réservées au transport collectif afin de permettre le recours à des outils de surveillance par caméra de la circulation routière.

La CMQuébec souhaite également que cette révision permette aux inspecteurs des sociétés de transport collectif d'émettre des constats d'infraction dans certaines situations prévues au cadre réglementaire. Une telle approche contribuerait à améliorer le respect des voies réservées, à renforcer l'efficacité des infrastructures déjà en place et à améliorer la performance globale des réseaux de transport collectif.

PRIORITÉ 3
OPTIMISER L'URBANISATION ET CONSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Dans un contexte de croissance urbaine soutenue, où la population métropolitaine devrait augmenter de l'ordre de 10 à 15 % d'ici 2041, l'atteinte des cibles métropolitaines de conservation impose une transformation des pratiques d'aménagement du territoire. Alors que les besoins liés au logement, aux infrastructures, à la mobilité et au développement économique continuent de croître, chaque nouveau projet de développement soulève désormais la nécessité de mieux concilier urbanisation, qualité des milieux de vie et conservation des milieux naturels.

Bien que plus de 80 % du territoire métropolitain demeure composé de milieux naturels, seule une proportion limitée bénéficie actuellement d'un statut de protection reconnue. Dans ce contexte, la conservation ne peut plus reposer uniquement sur des interventions ponctuelles. Elle doit s'appuyer sur une approche intégrée combinant consolidation du tissu urbain, optimisation des espaces déjà urbanisés, limitation de l'artificialisation des sols, protection des milieux à haute valeur écologique et valorisation des initiatives locales de conservation.

Cette approche est au cœur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR), récemment approuvé par le gouvernement du Québec, qui établit notamment une cible métropolitaine de conservation de 20 % du territoire d'ici 2029 et de 40 % d'ici 2041. Le PMADR reconnaît également l'importance de renforcer la résilience du territoire, d'améliorer la qualité des milieux de vie et de mieux structurer le développement urbain afin de limiter les pressions sur les milieux naturels et agricoles.

Le défi est d'autant plus complexe qu'une forte proportion des milieux naturels se trouve en tenure privée, ce qui nécessite des approches souples, concertées et adaptées aux réalités locales. Les bénéfices associés à ces milieux sont pourtant majeurs : les milieux naturels et agricoles génèrent une valeur économique estimée à 1,1 milliard de dollars par année en services écosystémiques pour la région métropolitaine. Ce capital naturel représente un actif stratégique pour la résilience, l'attractivité et la qualité de vie du territoire.

Dans ce contexte, la conservation doit être reconnue comme un levier central d'aménagement du territoire permettant de concilier développement, résilience écologique et qualité des milieux de vie.

Demandes structurantes pour le Québec

Maintenir des orientations et politiques ambitieuses en matière de consolidation et de protection du territoire

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs orientations structurantes en matière d'aménagement durable du territoire, notamment par l'adoption des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNUAT) et du Plan Nature 2030.

Ces orientations ont permis aux municipalités et aux MRC de la région métropolitaine de Québec d'engager des démarches ambitieuses visant notamment à consolider le développement à l'intérieur des milieux urbains existants, à limiter l'étalement urbain, à protéger les milieux naturels et agricoles et à renforcer la résilience du territoire.

Dans un contexte où les pressions liées à la croissance démographique, au logement, aux infrastructures et au développement économique continueront de s'intensifier, la CMQuébec considère essentiel de maintenir des orientations gouvernementales fortes, cohérentes et prévisibles afin d'éviter que les efforts collectifs déployés en matière d'aménagement durable ne soient fragilisés à moyen et long terme.

La CMQuébec invite ainsi les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à maintenir le cap sur les principes d'aménagement durable du territoire mis de l'avant au cours des dernières années, notamment en matière de consolidation urbaine, de protection des milieux naturels et agricoles, de limitation de l'étalement urbain et de résilience climatique, afin d'assurer la cohérence et la prévisibilité des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et de soutenir les efforts déjà engagés par les collectivités partout au Québec.



© Ville de Québec

Moderniser et élargir les outils pour accélérer la conservation des milieux naturels

L'atteinte des cibles gouvernementales et métropolitaines de conservation nécessitera des outils adaptés aux réalités des territoires urbanisés et périurbains, où les pressions liées au développement, à la rareté des espaces disponibles et à la tenure majoritairement privée des milieux naturels complexifient les démarches de conservation.

Au cours des dernières années, plusieurs municipalités et MRC de la région métropolitaine ont mis en lace des initiatives visant à protéger, connecter et mettre en valeur les milieux naturels présents sur leur territoire. Toutefois, les outils actuellement disponibles demeurent parfois difficiles à appliquer en contexte métropolitain ou insuffisamment adaptés aux réalités des territoires habités.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernementà adapter les outils gouvernementaux en matière de conservation afin de mieux soutenir les démarches métropolitaines et municipales de protection des milieux naturels.

La CMQuébec souhaite notamment :

- reconnaître davantage l'utilisation durable des milieux naturels comme approche complémentaire à la conservation stricte, particulièrement en contexte habité et en tenure privée;
- accélérer la reconnaissance et la mise en œuvre d'outils de conservation adaptés aux réalités des territoires municipalisés, notamment les autres mesures de conservation efficaces (AMCE), l'acquisition par des moyens légaux ou volontaires, les paysages humanisés, etc.
- adapter les programmes et les mécanismes gouvernementaux afin de mieux soutenir les initiatives municipales et métropolitaines de conservation, de connectivité écologique et de mise en valeur des milieux naturels;
- et poursuivre l'adaptation du cadre légal et réglementaire afin de permettre une plus grande souplesse et une meilleure efficacité des démarches de conservation en milieu habité.

Demandes à portée métropolitaine

Renouveler et bonifier, dès 2027, la Trame verte et bleue métropolitaine

La Trame verte et bleue (TVB) constitue un levier structurant permettant d'organiser, de connecter et de mettre en valeur les milieux naturels à l'échelle métropolitaine. Depuis 2013, deux phases successives de la TVB ont été soutenues par le gouvernement du Québec à hauteur de 10 M$ chacune, permettant la réalisation de nombreux projets structurants visant notamment la conservation des milieux naturels, l'amélioration de l'accès à l'eau et aux espaces naturels ainsi que la mise en valeur du territoire métropolitain.

La TVB permet de dépasser une logique de protection isolée pour tendre vers un véritable réseau métropolitain d'espaces naturels conservés, accessibles et interconnectés, contribuant à la biodiversité, à la qualité des milieux de vie, à la résilience climatique ainsi qu'à l'attractivité du territoire.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à s'engager à renouveler et à bonifier, dès 2027, la phase 3 de la TVB métropolitaine par un investissement gouvernemental de 25 M$ sur 5 ans.



© Ville de Québec

Cet investissement permettrait notamment :

- de soutenir l'acquisition et la conservation de milieux naturels stratégiques;
- de renforcer la connectivité écologique à l'échelle métropolitaine;
- d'améliorer l'accès à l'eau et aux milieux naturels;
- de soutenir des projets structurants de mise en valeur des milieux naturels;
- et de contribuer à l'atteinte de la cible métropolitaine de conservation de 40 % du territoire d'ici 2041.

La conservation des milieux naturels et l'amélioration de l'accès à ceux-ci s'inscrivent directement dans plusieurs orientations gouvernementales, notamment le Plan Nature 2030, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire 2023-2027 ainsi que le Plan de mise en œuvre 2024-2029 pour une économie verte 2030.

Unir nos ambitions, faire grandir notre territoire.



PRIORITÉ 4
ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

Dans un contexte où les bouleversements climatiques s'intensifient et où leurs impacts se font de plus en plus concrets sur nos milieux de vie, accroître la résilience du territoire devient une responsabilité collective incontournable. Inondations, érosion, épisodes météorologiques extrêmes : ces phénomènes ne sont plus exceptionnels et mettent à l'épreuve la capacité de nos communautés à protéger les personnes, les biens et les infrastructures.

Malgré les avancées réalisées par la CMQuébec, notamment l'adoption d'une Déclaration d'urgence climatique, l'adoption d'une stratégie de transition climatique et d'une feuille de route en résilience territoriale ainsi que l'intégration d'orientations en matière de résilience dans le PMAD révisé, les défis demeurent importants. Trop souvent, les décisions d'aménagement et de développement ont été prises sans une pleine considération des risques, ce qui se traduit aujourd'hui par une exposition accrue de certains milieux bâtis et par des coûts collectifs élevés pour adapter ou sécuriser des secteurs déjà développés.

Dans ce contexte, la CMQuébec se fixe une cible claire : réduire les vulnérabilités des personnes et des biens. Cela implique un changement d'approche en profondeur, où la planification territoriale devient un levier central de prévention et d'anticipation des risques. L'intégration systématique des aléas climatiques, naturels et anthropiques dans les décisions d'aménagement, le renforcement des connaissances et des outils à la disposition des municipalités, ainsi que l'orientation du développement vers des milieux plus sécuritaires doivent guider l'action collective.

Accroître la résilience du territoire, c'est faire des choix structurants aujourd'hui pour éviter de reproduire les vulnérabilités de demain, protéger durablement les populations et assurer un développement cohérent, sécuritaire et responsable à l'échelle métropolitaine.

Demandes structurantes pour le Québec



Adopter et déployer le règlement prévu à la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et soutenir financièrement les MRC pour son déploiement

Entrée en vigueur en mai 2024, la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS) est venue confier de nouvelles responsabilités aux MRC en matière de gestion des risques de sinistre et de planification régionale. Or, plusieurs dispositions importantes de la loi, notamment celles portant sur la démarche de gestion des risques et sur les plans régionaux de résilience aux sinistres, ne sont toujours pas en vigueur, faute de règlement gouvernemental clarifiant les attentes et les obligations applicables aux instances régionales.

Dans un contexte où les risques liés aux changements climatiques et aux événements météorologiques extrêmes s'intensifient, cette situation limite la capacité des MRC à mobiliser adéquatement leurs ressources et leurs partenaires afin de prévenir les sinistres et de renforcer la résilience des collectivités.

La CMQuébec invite ainsi les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à compléter la mise en œuvre de la LSCRS, notamment par l'adoption rapide du règlement prévu à l'article 10 de la loi, afin de fournir aux instances régionales un cadre clair, cohérent et prévisible en matière de gestion des risques et de résilience territoriale.

La CMQuébec invite également le gouvernement à mettre en place un programme de soutien technique et financier permettant aux MRC d'assumer pleinement les nouvelles responsabilités qui leur sont confiées en matière de sécurité civile et de résilience aux sinistres.

Accroître et optimiser les investissements en prévention des risques de sinistre et adaptation climatique

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs initiatives visant à soutenir l'adaptation des collectivités aux changements climatiques et à renforcer la prévention des risques de sinistre, notamment par le biais du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) et du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL).

La CMQuébec accueille favorablement les démarches visant à mieux coordonner et consolider les interventions gouvernementales en matière d'adaptation climatique et de résilience territoriale. Elle considère toutefois essentiel que cette consolidation s'accompagne d'investissements stables, prévisibles et suffisants afin de soutenir durablement les collectivités dans leurs efforts d'adaptation et de prévention.

Dans un contexte où les coûts humains, matériels et financiers associés aux sinistres climatiques continuent d'augmenter, la prévention et la planification territoriale constituent des leviers essentiels pour réduire les vulnérabilités des communautés et limiter les coûts futurs pour les gouvernements et les municipalités.

La CMQuébec invite ainsi les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à consolider et à bonifier les programmes gouvernementaux liés à l'adaptation climatique, à la prévention des risques et à la résilience territoriale, notamment en assurant une meilleure prévisibilité des programmes et des investissements destinés aux municipalités et aux MRC.

Demandes à portée métropolitaine

Renouveler le Plan de protection du territoire face aux inondations et soutenir la poursuite des travaux métropolitains de résilience et de protection du territoire face aux inondations

Le Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI) a récemment été prolongé jusqu'en 2028. Toutefois, plusieurs enveloppes budgétaires liées à sa mise en œuvre, notamment celles consacrées à la cartographie des zones inondables et à l'acquisition de connaissances, sont désormais épuisées.

Or, l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire en milieux hydriques et des nouvelles exigences en matière de gestion des risques nécessite la poursuite des travaux de modélisation, de cartographie et d'analyse des vulnérabilités territoriales à l'échelle métropolitaine.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à soutenir la poursuite des travaux métropolitains visant à améliorer les connaissances sur les risques d'inondation, la mobilité des cours d'eau et les vulnérabilités territoriales, notamment par le renouvellement des enveloppes budgétaires gouvernementales associées au Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI) ou par la mise en place de mécanismes de financement permettant d'assurer la continuité de ces travaux.

La CMQuébec estime qu'un investissement gouvernemental de 4,5 M$ sur 5 ans serait nécessaire afin de :

- compléter la modélisation des zones inondables sur les cours d'eau déjà ciblés;
- documenter la mobilité latérale des cours d'eau prioritaires;
- développer les connaissances sur les précipitations intenses et les inondations urbaines;
- soutenir la priorisation des interventions municipales;
- et renforcer les outils d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire, de sécurité civile et d'adaptation climatique.

Ces travaux permettront de mieux orienter les décisions d'aménagement, de soutenir les plans climat municipaux et de renforcer la résilience des collectivités face aux aléas climatiques et fluviaux.

PRIORITÉ 5
SOUTENIR L'AGRICULTURE ET ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dans un contexte de croissance urbaine, de changements climatiques et d'évolution des attentes citoyennes en matière d'alimentation, l'agriculture constitue une composante stratégique du territoire métropolitain. Le maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée, combiné au développement de circuits courts et d'initiatives favorisant l'accès à des aliments de proximité, représente un levier important pour renforcer la résilience alimentaire du territoire et soutenir la vitalité des communautés.

Le territoire agricole métropolitain fait toutefois face à des pressions croissantes liées notamment à l'urbanisation, à la rareté des espaces disponibles et à l'évolution des usages du territoire. Dans ce contexte, les arbitrages entre développement urbain, protection des terres agricoles et capacité nourricière du territoire deviendront de plus en plus importants au cours des prochaines années.

Parallèlement, plusieurs initiatives en agriculture, en transformation alimentaire, en circuits courts et en sécurité alimentaire existent déjà sur le territoire métropolitain, mais demeurent parfois fragmentées et peu arrimées à une vision territoriale intégrée. Le rapprochement entre production agricole, milieux urbains, transformation et consommation constitue pourtant une occasion concrète de renforcer l'autonomie alimentaire régionale, de soutenir les entreprises bioalimentaires et d'améliorer l'accès à des aliments de proximité.

Demandes structurantes pour le Québec

Maintenir des orientations fortes de protection et de mise en valeur du territoire agricole pour nourrir le Québec

Le territoire agricole constitue un actif stratégique pour la région métropolitaine de Québec et pour l'ensemble du Québec, tant sur le plan économique qu'alimentaire et environnemental. Dans un contexte marqué par les changements climatiques, les pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement et l'évolution des besoins alimentaires, la capacité du Québec à préserver et à mettre en valeur son territoire agricole représente un enjeu stratégique croissant.

La région métropolitaine de Québec dispose d'un important potentiel agricole et bioalimentaire, mais fait également face à des pressions importantes liées à l'urbanisation et à la rareté des espaces disponibles. Dans ce contexte, la protection et la mise en valeur du territoire agricole demeurent essentielles afin de soutenir la capacité nourricière du territoire et la vitalité des communautés.

La CMQuébec invite ainsi les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à maintenir des orientations fortes et cohérentes en matière de protection et de mise en valeur du territoire agricole afin de soutenir la capacité nourricière du Québec, la résilience alimentaire des collectivités et le développement durable des territoires.

Soutenir l'alimentation de proximité et les initiatives permettant d'augmenter la capacité nourricière du territoire

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a accru ses interventions visant à renforcer l'autonomie alimentaire du Québec, notamment à travers la Politique bioalimentaire 2025-2035, qui reconnaît l'importance du secteur bioalimentaire pour l'économie, les régions et la résilience du Québec.

Dans un contexte marqué par les changements climatiques, les pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement et l'évolution des attentes citoyennes en matière d'alimentation de proximité, la capacité des territoires à produire, transformer et distribuer des aliments localement représente un enjeu stratégique croissant.

Le développement des filières agroalimentaires de proximité, des circuits courts et des infrastructures favorisant la transformation et la distribution alimentaire régionale constitue une occasion importante de renforcer la résilience alimentaire du territoire, de soutenir l'économie régionale et de rapprocher les milieux de production, de transformation et de consommation.

La CMQuébec invite ainsi les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à poursuivre et à renforcer les efforts visant à soutenir le développement des filières bioalimentaires de proximité et la capacité nourricière du Québec, notamment par :

- le soutien aux circuits courts et aux initiatives favorisant l'approvisionnement alimentaire de proximité;
- le développement d'infrastructures et d'initiatives favorisant la transformation, l'entreposage et la distribution alimentaire régionale;
- le soutien aux initiatives locales et régionales favorisant la résilience des systèmes alimentaires territoriaux;
- et le renforcement des collaborations, notamment entre les acteurs du milieu agricole, bioalimentaire et de la sécurité alimentaire.

Demandes à portée métropolitaine

Maintenir et bonifier la participation gouvernementale à l'Entente sectorielle en agroalimentaire Capitale-Nationale–Lévis

Depuis 2017, l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis constitue un levier structurant de concertation, de coordination et de mise en œuvre d'actions concrètes en matière de développement bioalimentaire régional. Portée par une collaboration entre les partenaires municipaux, gouvernementaux et agricoles, elle permet de soutenir des initiatives touchant notamment la mise en marché des produits régionaux, l'agrotourisme, la relève entrepreneuriale, les circuits courts, la transformation alimentaire, l'innovation ainsi que la valorisation du territoire agricole.

L'Entente a également permis de développer une véritable culture de collaboration entre les différents acteurs du territoire et de mettre en place une gouvernance régionale concertée mobilisant les milieux municipal, agricole, gouvernemental et bioalimentaire autour d'objectifs communs.

Dans un contexte où les enjeux liés à la capacité nourricière, à l'autonomie alimentaire, à la relève agricole et à la résilience des systèmes alimentaires prennent une importance croissante, la poursuite de cette mobilisation apparaît essentielle afin d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034.

La CMQuébec invite ainsi les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à maintenir et à bonifier la participation gouvernementale à l'Entente sectorielle en agroalimentaire Capitale-Nationale–Lévis, notamment par la poursuite de l'engagement des ministères et organismes concernés et par une bonification du soutien financier accordé à cette démarche concertée.

Demandes complémentaires

Accroître le financement à la mission des organismes qui luttent contre l'insécurité alimentaire

Depuis 2020, l'insécurité alimentaire est en augmentation dans la région métropolitaine de Québec et touche une proportion grandissante de la population. En 2023, elle concernait près de 14 % des ménages de la Capitale-Nationale, tout en se manifestant sous des formes de plus en plus sévères.

Les organismes communautaires jouent un rôle essentiel pour soutenir les personnes en situation d'insécurité alimentaire à travers un continuum d'interventions qui va bien au-delà du seul dépannage alimentaire. Ces organismes assurent notamment des services de proximité, de l'accompagnement, des activités de sensibilisation et diverses initiatives favorisant la dignité et l'inclusion sociale.

Or, le financement à la mission demeure essentiel afin d'assurer la pérennité de leurs activités puisqu'il permet de réduire l'instabilité, le roulement de personnel et la surcharge de travail associés au financement par projet. Il contribue également à maintenir une réponse de proximité efficace et adaptée aux besoins des citoyennes et citoyens.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à accroître le financement à la mission des organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire afin d'assurer la stabilité, la continuité et la pérennité de leurs interventions auprès des populations vulnérables.

AUTRES ATTENTES STRUCTURANTES



En plus des cinq priorités métropolitaines présentées dans ce document, les membres du conseil de la CMQuébec souhaitent également attirer l'attention des partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement sur certains enjeux préoccupants pour l'avenir de la région métropolitaine.

Ces enjeux, qui interpellent plusieurs acteurs gouvernementaux, municipaux et communautaires, ont des répercussions importantes sur la qualité de vie des populations, l'attractivité du territoire et la capacité des municipalités à répondre aux besoins croissants des citoyennes et citoyens.

Les élus souhaitent ainsi utiliser les instances métropolitaines comme espace de concertation et de représentation afin de faire progresser certains dossiers jugés prioritaires pour la région métropolitaine de Québec, notamment en matière de logement social et hors marché, d'itinérance et de vulnérabilité sociale, ainsi que du financement des infrastructures municipales essentielles, avec une attention particulière portée aux infrastructures d'eau.

Demandes structurantes pour le Québec

Doubler les investissements en logement social et communautaire

La crise du logement continue d'exercer une pression importante sur les ménages de la région métropolitaine de Québec, particulièrement en matière d'abordabilité, d'accès au logement et de disponibilité de logements adaptés aux besoins des populations plus vulnérables.

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont permis d'accélérer la réalisation de logements sociaux et communautaires sur le territoire métropolitain. Toutefois, les besoins demeurent importants et nécessitent des investissements publics soutenus afin d'assurer le développement d'une offre résidentielle diversifiée, durable et accessible.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à doubler les investissements consacrés au logement social et communautaire afin d'accélérer la réalisation de nouveaux projets résidentiels et de soutenir les municipalités et les organismes dans leurs efforts visant à améliorer l'accès au logement.

La CMQuébec considère également essentiel de maintenir des mécanismes de financement souples et prévisibles permettant de soutenir les partenariats entre les gouvernements, les municipalités, les organismes et les développeurs communautaires afin d'accélérer la mise en chantier de projets structurants en habitation.



S'engager dans un Québec sans itinérance

L'itinérance et les situations de grande vulnérabilité sociale sont en croissance dans plusieurs municipalités de la région métropolitaine de Québec et exercent une pression importante sur les ressources communautaires, les services publics et les milieux de vie.

Cette réalité dépasse largement les seules responsabilités municipales et nécessite une mobilisation concertée de l'ensemble des gouvernements et des réseaux concernés, notamment en matière de logement, de santé, de services sociaux, de prévention et d'accompagnement communautaire.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à s'engager envers un Québec sans itinérance en faisant de la lutte à l'itinérance une priorité nationale et en renforçant les investissements consacrés :

- au logement supervisé et au logement avec accompagnement;
- aux services en santé mentale et en dépendance;
- aux organismes communautaires œuvrant auprès des personnes vulnérables;
- et aux initiatives de prévention et d'accompagnement favorisant une sortie durable de l'itinérance.

La CMQuébec considère qu'une approche plus concertée, humaine et préventive demeure essentielle afin d'agir durablement sur les causes de l'itinérance et de soutenir les collectivités confrontées à cette réalité.

Accroître les investissements en soutien aux municipalités pour maintenir et moderniser les infrastructures municipales essentielles

Les municipalités sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques du Québec. Le déficit de maintien des actifs municipaux est aujourd'hui estimé à près de 49,6 G$. La part du PQI qui est consacrée aux infrastructures municipales a chuté, passant de 7,7 % en 2016 à environ 4,4 % en 2026.

Les municipalités de la région métropolitaine de Québec font face à des besoins majeurs en matière de maintien, de mise à niveau et de développement des infrastructures municipales essentielles, c'est-à-dire celles liées à l'eau potable et aux eaux usées, à la voirie municipale et à la gestion des matières résiduelles.

Le maintien et la mise à niveau des réseaux d'aqueduc et d'égout posent un enjeu particulier, dans un contexte marqué notamment par la croissance des besoins, le vieillissement des réseaux et les effets des changements climatiques.

Or, les programmes actuels reposent encore largement sur une logique d'appels de projets ponctuels, ce qui complexifie la planification à long terme des investissements municipaux et limite la capacité des municipalités à prioriser adéquatement les interventions requises sur leur territoire.

Dans ce contexte, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à revoir l'approche gouvernementale en matière de financement des infrastructures municipales en eau afin de privilégier une véritable approche partenariale avec les municipalités.

Cette approche devrait notamment permettre :

- d'assurer une meilleure prévisibilité des investissements;
- d'identifier conjointement les priorités d'intervention;
- de soutenir les montages financiers nécessaires à la réalisation des projets;
- et de reconnaître l'importance stratégique des infrastructures d'eau pour la qualité de vie des populations, la résilience des collectivités et le développement du territoire.

Pour assurer la pérennité des investissements, la CMQuébec demande aux partis politiques de s'engager à rétablir, puis à augmenter la part du PQI consacrée aux infrastructures municipales. Elle appuie aussi la demande de la Fédération québécoise de municipalités (FQM) dans sa Plateforme des régions de créer un fonds national spécial dédié à mettre un terme à la vétusté des infrastructures municipales essentielles.

CONCLUSION

La région métropolitaine de Québec joue un rôle essentiel dans le développement, la prospérité et la résilience du Québec. Les défis auxquels elle est confrontée, qu'il s'agisse de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique, de changements climatiques, de logement ou de sécurité alimentaire, nécessitent des réponses concertées, cohérentes et adaptées aux réalités métropolitaines.

Au cours des dernières années, les municipalités et les partenaires du territoire ont démontré leur capacité à travailler ensemble afin de développer une vision commune du développement métropolitain et à mettre en place des démarches structurantes répondant aux besoins des collectivités.

Toutefois, la réalisation de ces ambitions nécessitera un engagement gouvernemental soutenu ainsi qu'une meilleure reconnaissance du rôle des communautés métropolitaines dans la planification et la mise en œuvre des grandes transitions territoriales, économiques, climatiques et sociales.



Par ses responsabilités, ses outils de planification et sa capacité de concertation, la CMQuébec souhaite continuer à jouer pleinement son rôle afin de contribuer au développement durable, à l'attractivité et à la qualité de vie de la région métropolitaine de Québec.

Dans cette perspective, la CMQuébec invite les partis politiques souhaitant former le prochain gouvernement à faire des enjeux métropolitains une composante importante de leurs engagements pour l'avenir du Québec et à travailler en partenariat avec les municipalités et les acteurs du territoire afin de bâtir une région métropolitaine plus prospère, résiliente, durable et inclusive.

Communauté métropolitaine de Québec

PRIORITÉS MÉTROPOLITAINES EN VUE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES DE 2026